

Projet de motion soutenu par : SNCS-FSU, SNESUP-FSU, CFE-CGC, Sup'Recherche UNSA, UNSA ITRFBIO, CFDT, SNPTES, SUD recherche, SUD éducation, QSF, ANDès, CGT

CNESER du 10 mars 2026

Le CNESER soutient la "Nécessaire actualisation de la Loi de programmation de la recherche" et dénonce le budget 2026 qui s'écarte encore plus de la trajectoire visant à atteindre 3% du PIB consacré à la recherche.

Le 11 février 2025 le CNESER votait une motion alertant sur la situation budgétaire de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il dénonçait la non compensation des hausses de dépenses liées aux mesures salariales et à l'inflation, les annulations de crédit et la ponction dans les fonds de roulement des établissements, ainsi que le non-respect des engagements, notamment ceux de la Loi de programmation de la recherche. Le CNESER demandait alors en urgence un débat en séance exceptionnelle plénière du Conseil pour établir une nouvelle programmation du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche publics.

Dans ce cadre, le CNESER, par le biais de sa commission d'études spécialisées dédiées aux questions de recherche et plus particulièrement à l'"Emploi scientifique et conditions d'exercice de la recherche", a produit un document de synthèse intitulé "Nécessaire actualisation de la Loi de programmation de la recherche". Les principaux enseignements de cette analyse sont que les objectifs de la loi, à savoir 3% du PIB consacrés à la recherche et au développement, dont 1% du PIB dans la recherche publique ne seront pas atteints en 2030. A PIB constant, les dépenses des administrations en matière de recherche devraient être augmentées de 7 milliards d'euros en comparaison de 2023. Aucun des budgets votés depuis 2020 ne respecte cette trajectoire et le budget 2026 discuté ce jour au CNESER acte un retard cumulé de près de 2 milliards d'euros. Les conséquences sont la perte d'attractivité des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche, la dégradation des conditions de l'emploi, des conditions de travail, des rémunérations, des moyens disponibles pour la recherche et donc du potentiel scientifique et technique du pays.

Le CNESER réitère sa demande d'un débat en séance exceptionnelle plénière du Conseil pour établir une nouvelle programmation du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche publics. En tant que contribution à ce débat, le CNESER approuve les conclusions du document intitulé "Nécessaire actualisation de la Loi de programmation de la recherche" présenté et débattu par le Conseil le 20 janvier 2026. Le CNESER demande au ministère de produire en toute transparence sa propre analyse.